RCS : AVIGNON
Code greffe : 8401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1993 B 00652
Numéro SIREN : 392 632 436
Nom ou dénomination : BLANC MICHEL

Ce dépôt a été enregistré le 16/03/2022 sous le numéro de dépôt 3348

Frédéric IMBERT

Expert Comptable
Commissaire aux Comptes
Inscrit près la cour d'Appel de Nîmes

B.P. 90143
84304 Cavaillon Cedex

Tél. 04 90 71 20 18
Fax 04 90 78 15 52
frederic-imbert2@wanadoo.fr
Siret : 420 537 367 00013

BLANC MICHEL
Société à responsabilité limitée
au capital de 100 000 euros
Siège social : MIN BOX N°25-26-27
84300 CAVAILLON
RCS AVIGNON 392 632 436

RAPPORT
DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
DESIGNE POUR LA TRANSFORMATION DE LA SARL EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE.

RAPPORT
DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
DESIGNE POUR LA TRANSFORMATION DE LA
SARL EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE.

En exécution des missions qui m'ont été confiées, en application des articles L. 223-43 et L 224-3 du Code de commerce, par décision unanime des associés en date du 01 mars 2022, j'ai établi le présent rapport sur la transformation de la Sarl BLANC MICHEL en Société par actions simplifiée afin de vous faire connaître mon appréciation sur :

- La situation de la société,
- La valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers stipulés et,
- De me prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles de la Compagnie Nationale des commissaires aux comptes applicables en France.

Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées :

- à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au capital social.

Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres, des évènements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de mon rapport.

- à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation ;

a) Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Les avantages particuliers stipulés n'appellent pas d'observation de ma part.

b) La synthèse de mon analyse sur la situation de la société est la suivante :

L'activité 2021 est conforme à celle de 2020 malgré la crise sanitaire.
Par ailleurs, la structure financière apparaît comme saine et équilibrée à fin septembre 2021.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Fait à Cavaillon, le 14 mars 2022.

M. Frédéric Imbert
Commissaire aux comptes
Commissaire à la transformation